

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux, le 14 septembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique FREYSSENET, Maire.

PRÉSENTS : *Monsieur. Dominique FREYSSENET, Maire, Madame Jocelyne DUPLAIN, Monsieur Didier ROUCHOUSE, Madame Ghislaine BERGER, Monsieur Henri BARDEL, Madame Isabelle GAMEIRO, Monsieur Bernard BARRY, Madame Adeline BRUN et Monsieur Guy VEROT, Adjoints.*

Madame Anne PICHON KELLY, Monsieur Antoine GERPHAGNON, Monsieur Yves BRAYE, Madame Manon GOURDY, Monsieur Michaël SABOT, Monsieur AKAKO François, Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2022_09_03), Monsieur Hervé BONHOMME, Monsieur Guillaume DEPEYRE (à partir de la délibération 2022_09_06), Madame Émilie SAGNOL, Conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

*Monsieur Philippe CELLE pouvoir à Monsieur Didier ROUCHOUSE
Monsieur SAGNOL André pouvoir à Monsieur Henri BARDEL
Madame Laëtitia SABATIER pouvoir à Monsieur. Dominique FREYSSENET
Madame Karine PAULET pouvoir à Madame Anne PICHON KELLY
Monsieur Willy BERTHASSON pouvoir à Monsieur Hervé BONHOMME*

ABSENTS :

*Madame Delphine BONNET
Madame Dorothee SOUVIGNET
Monsieur Jean-Louis LAVERGNE
Madame Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2022_09_02)
Monsieur Guillaume DEPEYRE (jusqu'à la délibération 2022_08_05)*

Secrétaire de séance : *Madame Anne PICHON KELLY élue à l'unanimité*

Objet : Participation aux travaux de déplacement de l'éclairage public réalisés par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire suite à la pose de containers rue des Flachères
(Délibération 2022_09_13)

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'avant-projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, à la demande de la Commune, pour la réalisation de travaux de déplacement de l'éclairage public réalisés par le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire suite à la pose de containers rue des Flachères.

Considérant que conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire peut réaliser des travaux d'éclairage public sous réserve d'une participation financière de la commune à hauteur de 85 % du montant hors taxe des travaux

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à la pose de containers rue des Flachères, il y a lieu de déplacer l'éclairage public.

Le montant prévisionnel des travaux s'établissant à 3 090,13€ HT, la participation financière communale est estimée à 2 626,61€. Son montant pourra être réajusté en fin de travaux en fonction du montant du décompte général définitif.

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public rue de Flachères,
- confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune adhère,
- autorise le versement d'une participation financière au Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire estimée à 2 626,61€ et dont le montant pourra être réajusté à l'issue des travaux,
- dit que le montant des dépenses correspondantes sera prélevé sur le chapitre concerné du budget communal
- autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Membres en exercice	27
Présents	19
Représentés	5
Votants	24

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	24

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 27/09/2022
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 27/09/2022

Pour Copie conforme
Le 16/09/2022

Le Maire,
Monsieur Dominique FREYSSNET